



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériels

Question écrite n° 53536

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'introduction de robots dans l'armée française. En effet, comme vient de le montrer l'utilisation expérimentale de robots dans les opérations américaines, en Irak, et israéliennes, dans certains territoires palestiniens, elle a permis des observations et des interventions militaires en zone urbaine, pour épargner la vie de militaires. Cette robotisation des interventions militaires constitue une modernisation importante dans l'équipement des armées du futur, qui permettrait, de plus, d'épargner un nombre important de vies de militaires en interventions, de patrouilles en surveillance et en contrôle. Cet équipement devrait donc être développé dans les années qui viennent également dans l'armée française. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'utilisation de systèmes robotisés ou pilotés à distance se développe de plus en plus dans le cadre des conflits modernes, tout particulièrement dans le milieu aérien, où les drones assurent d'ores et déjà toute une panoplie d'opérations, notamment de surveillance. La direction générale de l'armement (DGA) et les états-majors des armées suivent avec la plus grande attention le développement des applications militaires de la robotique, dans la mesure où les bénéfices attendus, dont ceux permettant un accroissement de la sécurisation des forces en opérations, sont particulièrement adaptés aux caractéristiques des engagements actuels. Certains équipements aptes à un emploi opérationnel sont d'ores et déjà en service et utilisés par les forces armées françaises sur le théâtre d'opérations afghan. Il s'agit d'équipements télécommandés à courte distance déployés en Afghanistan dans le cadre de la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI) et du déminage (systèmes des équipes « neutralisation, enlèvement et destruction d'engins explosifs », ou « NEDEX », et systèmes BUFFALO, équipés d'un bras articulé de 7 mètres). Par ailleurs, des capteurs automatisés, dont l'emploi peut dès à présent être envisagé en opérations, sont en cours d'acquisition. C'est notamment le cas des systèmes automatisés de veille et d'alerte pour la protection des camps, dans le cadre de l'opération SPECTRE (système de protection des éléments terrestres). Ces systèmes pourront ultérieurement inclure des armements à déclenchement semi-automatisé, notamment contre les roquettes et les munitions de mortiers ou d'artillerie. De même, des capteurs mobiles de type microdrones seront acquis à l'horizon 2015 et permettront, en complément des capteurs de renseignement déjà en service, de réduire significativement les risques auxquels sont exposées les troupes lors des opérations de patrouilles. En outre, la DGA a lancé un programme d'études amont, dénommé MINIROC, afin d'évaluer l'emploi des plates-formes robotisées dans le cadre du combat débarqué en milieu urbain. Ce programme a conduit à la réalisation et à la mise en oeuvre d'un démonstrateur sur trois niveaux : un minirobot léger (2 kg) équipé d'un système de détection, via un retour vidéo et audio, qui permet d'améliorer la sécurité d'une progression en intérieur ; un petit robot, de taille plus conséquente mais toujours transportable par une personne, pouvant effectuer diverses actions (observation, identification, dépose d'objets...) ; et un robot d'appui (150 kg), utilisable, en extérieur et sur un espace élargi (comme un hall de gare par exemple), pour des missions de reconnaissance et de surveillance de zones.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53536

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6295

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10190